

Conseil Municipal du vendredi 4 décembre 2020

Mairie d'Audeux

I Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement

La commune est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon, localisé à Courchapon. Le rapport atteste de la qualité de l'eau fournie sur la commune, pour un prix très légèrement supérieur à celui pratiqué sur Besançon. Cette différence de prix s'explique par l'espacement des habitats à desservir en milieu rural. L'assainissement est assuré par Grand Besançon Métropole (GBM). Le conseil adopte le rapport sans réserve.

II Remboursement par l'assurance

La commune a bénéficié d'un remboursement de 25 euros suite à la faible activité en période Covid. Deux chèques déjeuner périmés ont également été remboursés par le fournisseur.

III Subventions

La commune versera pour 2021 les subventions suivantes :

- ◆ 20 euros pour la prévention routière ;
- ◆ 20 euros aux Anciens Combattants ;
- ◆ 300 euros au Club des Anciens ;
- ◆ 432 euros pour la bibliothèque.

Cette dernière subvention est calculée sur le nombre d'habitants et est obligatoire pour continuer à bénéficier du prêt de livres par la médiathèque départementale. Elle finance l'achat de livres et la souscription d'abonnements. Le Club des Anciens étant une structure commune avec Noironte, le conseil note qu'une harmonisation des pratiques serait souhaitable. Une réflexion sera engagée dans ce sens sur l'année à venir.

IV Cadeaux de fin d'année

La commune distribuera comme chaque année des colis à ses anciens. Pour les années à venir, le conseil souhaite faire évoluer ce dispositif afin de mieux répondre aux attentes

de chacun. Les employés communaux recevront pour leur part un chèque cadeau de 100 euros, comme cela a été le cas en 2019.

V Ecole

Estelle Grundisch fait un point sur l'actualité concernant l'école. Du fait du contexte sanitaire, aucune sortie n'a pu être réalisée par les élèves. Plusieurs aménagements ont été réalisés pour faciliter l'application des consignes sanitaires. En particulier, la cour a été séparée en deux et un cumulus a été installé pour permettre aux élèves de se laver les mains à l'eau chaude. Devant la difficulté d'installation d'un bâtiment modulaire sur la commune de Noironte, la réalisation des travaux sur l'école de Chauenne sur site occupé devient probable. Ceci allongera la durée des travaux. Des bâtiments modulaires seront installés si nécessaires. Le secrétaire du Sivom change normalement tous les 6 ans, de même que la présidence, et devrait revenir à Audeux en 2021. Cependant, Nicolas Hamel, secrétaire de mairie à Chauenne et actuel secrétaire du Sivom, fait preuve d'une implication et d'une compétence sur le sujet qui se révèle précieuse en cette période d'installation d'un nouveau Sivom. Il est volontaire pour continuer à assurer le secrétariat. Une convention encadrant ce poste est en cours de discussion entre les communes.

VI Questions diverses

1 Football

Un projet intercommunal de construction d'un terrain synthétique a été initié par la commune de Franois. Le financement couvrirait également la rénovation des terrains existants sur les communes participantes. La localisation du terrain synthétique reste à définir. Une participation de la commune au projet est envisageable et répondrait à une attente du club de Football. Le conseil devra se prononcer sur le sujet. Dans ce cadre, il serait possible de confier la gestion du terrain au Syndicat Intercommunal du canton d'Audeux.

2 Affouage

La coupe des grumes est en cours de réalisation (semaines 49 et 50).

3 Voirie

Les travaux suivants, financés en totalité par GBM, dont validés pour 2021 :

- ◆ Fin de la rénovation de la Rue du Stade (23520 euros) ;
- ◆ Reprofilage de l'Impasse de la Grande Vigne et création d'une place de retournement (14400 euros) ;
- ◆ Réfection partielle des trottoirs à l'Orée du Bois (6000 euros) ;

4 Numérique

Paul Locatelli présente l'application mobile IntraMuros, qui permet aux communes de diffuser des informations auprès de leurs habitants et de ceux des communes voisines. Cette application est déjà utilisée par plusieurs communes des alentours, dont Pouilley les Vignes. L'abonnement coûterait 15 euros par mois à la commune. L'adoption de cette application sera discutée en janvier.

Le conseil réfléchit par ailleurs à la mise en place d'un comité de réflexion concernant l'organisation du site web de la commune.

L'installation de la fibre optique est en cours pour l'école et la mairie, mais se heurte à des difficultés liées aux dessertes interne (mairie) et externe (école).

En ce qui concerne la téléphonie mobile, le bail de l'antenne est renouvelé auprès de la société Orange. Aucun passage à la 5G n'est envisagé à l'heure actuelle. Cette décision ne relève par ailleurs pas de la commune et peut être prise de façon unilatérale par l'opérateur.

5 Vœux du maire

Le contexte sanitaire ne permettant pas cette année d'organiser cet évènement, une carte sera déposée dans les boites aux lettres des habitants.